

Rapport de gestion 2025

Contenu

1	Aperçu	2
2	Produit de la gestion collective	4
3	Répartition aux auteurs et autres ayants droit	5
4	Frais administratifs	7
5	Organisation	8
6	Comptes annuels de ProLitteris selon les Swiss GAAP RPC	10
	Compte de résultat	10
	Bilan	10
	Tableau des flux de trésorerie	11
	Annexe aux comptes annuels	11
	Suite des comptes annuels	20
7	Comptes annuels Fondation sociale selon le Code des obligations	26
8	Comptes annuels Fondation culturelle selon le Code des obligations	30

1 Aperçu

ProLitteris gère des droits d'auteur¹ et répartit des redevances pour l'utilisation d'œuvres protégées. Les redevances sont réparties entre les auteurs de textes, les auteurs d'images, leurs héritiers et les éditeurs² en Suisse et à l'étranger.³

Aperçu kCHF	2025	2024
Produit de la gestion collective	41'321	40'317
Autre produit d'exploitation	265	272
Total produit	41'586	40'589
Répartition	-36'501	-37'563
Charges de personnel	-3'073	-3'292
Charges de locaux	-409	-428
Charges informatiques	-519	-425
Amortissements	-486	-452
Conseil d'administration et Assemblée générale	-86	-90
Autres charges d'exploitation	-837	-641
Total charges d'exploitation	-41'911	-42'891
Total résultat d'exploitation	-325	-2'302
Résultat financier	293	507
Résultat hors exploitation et exceptionnel	32	1'795
Total résultat hors exploitation	325	2'302
Bénéfice annuel	-	-
Taux de frais brut	13.0 %	13.1 %

Les ayants droit ont perçu kCHF 33'200 (- 3.4 %) de redevances et kCHF 3'301 (+ 3.0 %) de prestations sociales et culturelles. Nous avons pu augmenter le rendement de manière plus significative (+ 2.5 %) que la hausse des frais administratifs (+ 1.6 %). Cette évolution positive se reflète dans la hausse des répartitions et dans la baisse du taux de frais d'administration. La bonne année boursière a entraîné un résultat financier positif, tandis que la vente de l'immeuble situé à la Winkelriedstrasse 5 a généré un bénéfice de kCHF 32 (année précédente : kCHF 1'805), qui a été comptabilisé dans le résultat hors exploitation. Les développements suivants ont été importants au cours de l'exercice:

- Résultats : En 2025, nous avons amélioré nos données sur les entreprises grâce à une nouvelle interface technique et avons ainsi pu atteindre environ 20'000 nouvelles entreprises assujetties à la redevance dans le secteur des entreprises (tarif commun 8).
 - Répartition : en 2025, les ayants droit de ProLitteris ont perçu 3.4 % de redevances en moins par rapport à l'année précédente. Après correction des effets exceptionnels, cela représente une amélioration par rapport à l'année précédente, au cours de laquelle un bénéfice de kCHF 1'795 provenant de la vente de l'immeuble de la Winkelriedstrasse avait été comptabilisé.
- Dans la répartition principale de 2025, qui repose sur l'année d'exploitation précédente, les redevances ont continué de se déplacer des œuvres imprimées vers les

¹ Le territoire et le droit de la Principauté de Liechtenstein sont considérés comme inclus.

² Ce document s'applique à tous les sexes. La forme masculine et la forme féminine sont utilisées alternativement.

³ Ce document mentionne des montants en milliers de francs (kCHF).

œuvres sur Internet : répartition Imprimé kCHF 9'539 (- 10.7 %), répartition en ligne kCHF 8'871 (+ 39.7 %), répartition Diffusion kCHF 444 (+ 70.8 %).

- Politique : En collaboration avec les autres sociétés de gestion collective et les associations professionnelles et sectorielles, nous nous engageons en faveur du respect du droit d'auteur et de la responsabilité des systèmes d'intelligence artificielle générative.
- Administration : Nous avons amélioré l'organisation interne grâce à la mise en place de processus opérationnels et des profils de poste. Nous avons fixé des objectifs à poursuivre dans les différents domaines, pour les cinq prochaines années par exemple la modernisation de l'infrastructure informatique. Le service clientèle centralisé a regroupé les canaux de communication et gère de plus en plus d'ayants droit et d'utilisateurs d'un seul tenant.

En 2026, ProLitteris renouvellera plusieurs tarifs communs et lancera des licences collectives étendues. En matière de répartition, des concepts seront élaborés pour une nouvelle répartition « Expo » (œuvres exposées) et pour l'amélioration des répartitions Print et On-line.

2 Produit de la gestion collective

L'activité principale de ProLitteris est la gestion collective des droits selon la loi sur le droit d'auteur (LDA). Nous distinguons les redevances légales (gestion collective obligatoire, GCO), les redevances contractuelles (gestion collective volontaire, GCV) et les revenus provenant de sociétés de gestion étrangères, similaires à la gestion collective obligatoire (redevances internationales).

Produit de la gestion collective kCHF	2025	2024
TC 1 Retransmission	6'640	6'771
TC 2 Retransmission	44	55
TC 12 Radio et télévision en différé	2'651	2'501
Total GCO proche de la diffusion	9'335	9'327
TC 3 Réception publique	1'390	1'291
TC 4 Supports vierges	2'329	2'047
TC 5 Location	435	450
TC 7 Écoles	10'732	10'681
TC 8 Organisations	13'405	11'998
TC 10 Personnes atteintes de déficiences sensorielles	40	39
TC 13 Œuvres orphelines	10	6
Total GCO proche de la copie	28'341	26'512
Domaine de gestion Audio	806	1'000
Domaine de gestion Art	1'110	1'140
Licences collectives étendues (ECL)	16	7
Total GCV	1'932	2'147
International proche de la diffusion	52	230
International proche de la copie	1'661	2'101
Total international	1'713	2'331
Total produit de la gestion collective	41'321	40'317
Autres produits d'exploitation	265	272
Total produits d'exploitation	41'586	40'589

Les recettes issues de la gestion collective provenaient à 91.2 % de la gestion collective obligatoire en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.

- GCO proche de la diffusion concerne la radio et la télévision. Sont couvertes les redevances des entreprises de télécommunication et des services de communication.
- GCO proche de la copie concerne les redevances basées sur un processus de copie analogique ou numérique ou liées à la reproduction.

La gestion collective volontaire, y compris les licences collectives étendues, a représenté environ 4.7 % des recettes de la gestion collective. La GCV varie en fonction des différentes licences.

4.1 % des recettes issues de la gestion collective proviennent de sociétés de gestion à l'étranger. Il s'agit de droits similaires à ceux que ProLitteris gère dans le cadre de la gestion collective obligatoire en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.

3 Répartition aux auteurs et autres ayants droit

Toute personne titulaire d'un contrat de gestion et de droits sur des textes ou des images publiés, et remplissant les conditions applicables, peut percevoir des redevances de ProLitteris. Les versements s'effectuent selon plusieurs systèmes de répartition :

- Répartition principale annuelle (répartitions Print, Online et Broadcast) pour les redevances légales, les redevances internationales et les redevances de licences collectives étendues de l'année précédente.
- Répartition Audio et répartition Art en gestion collective volontaire (GCV), pour autant que les droits soient détenus par ProLitteris conformément au contrat de gestion.
- Prestations sociales et culturelles : de la part de la Fondation sociale sous la forme d'une rente-vieillesse ou d'une aide d'urgence pour les membres, de la part de la Fondation culturelle pour des projets culturels dans le domaine du texte et de l'image. Ces contributions profitent indirectement aux ayants droit.

Environ 16'400 ayants droit ont conclu un contrat de gestion avec ProLitteris : journalistes, auteurs scientifiques, auteurs de fiction, artistes visuels, photographes, éditeurs de journaux et de magazines, éditeurs de livres. Ils peuvent participer aux répartitions Print, Online et Broadcast et recevoir des redevances supplémentaires dans le cadre de la gestion collective volontaire. Pour certaines organisations de gestion collective qui regroupent les droits de nombreux ayants droit, il existe à la place un forfait annuel (p. ex. Communauté d'intérêts radio et télévision IRF, agences de presse).

Année de répartition⁴ kCHF	2025	2024
Répartition Print – œuvres imprimées	9'539	10'679
Répartition Online – œuvres sur Internet	8'871	6'351
Répartition Broadcast – œuvres à la radio et à la TV	444	260
Total répartition principale (GCO, international, ECL)	18'854	17'290
Parts de sociétés de gestion suisses	4'533	4'378
Parts de sociétés de gestion étrangères	3'468	4'426
Parts des organismes de gestion	3'605	3'549
Total des parts	11'606	12'353
Répartition Audio	592	790
Répartition Art	803	1'549
Total répartitions GCV (sans ECL)	1'395	2'339
Prestations sociales (Fondation sociale)	2'971	2'884
Prestations culturelles (Fondation culturelle)	330	320
Total prestations sociales et culturelles	3'301	3'204
Total répartition	35'156	35'186

Les répartitions se basent sur la loi sur le droit d'auteur (LDA) et sont définies dans le règlement de répartition, qui a été approuvé par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI). Le règlement de répartition et les conditions de gestion sont restés inchangés durant l'exercice. Au cours des dernières années, ProLitteris a, d'une part, amélioré son système de contrôle interne (SCI) afin de garantir que la répartition des recettes issues de la gestion

⁴ L'aperçu de l'année de répartition est une observation des flux financiers, en ce sens que la répartition principale se calcule à partir des frais de l'année précédente. En revanche, les répartitions de la gestion collective volontaire et des prestations sociales et culturelles sont majoritairement effectuées au cours de l'année de survenance des frais.

des droits des ayants droit s'effectue dans le strict respect du règlement de répartition, des autres règles de répartition en vigueur dans la pratique, des descriptions de processus et en conformité avec la loi sur le droit d'auteur (LDA). Les contrôles basés sur les risques portent sur l'admission des membres en tant qu'auteurs et éditeurs, la définition légale des œuvres protégées et le respect des conditions d'une rémunération conforme aux principes d'une gestion économique et fondée sur des règles. L'équipe compétente et la direction s'occupent en permanence, et le comité directeur régulièrement, de l'équité de la répartition et de la nécessité d'adapter les règles et les systèmes, notamment dans les domaines de la répartition pour l'imprimé, le numérique et la radiodiffusion.

Les développements suivants ont été essentiels pour les deux fondations :

- Fondation sociale : les recettes de kCHF 4'003 (année précédente kCHF 3'900, variation + 2.6 %) ont été versées à hauteur de kCHF 3'268 aux sociétaires de ProLitteris sous forme de rentes-vieillesse (année précédente kCHF 3'036, variation + 7.6 %), à hauteur de kCHF 52 sous forme d'aide d'urgence (année précédente kCHF 69, variation - 24.6 %) et à hauteur de kCHF 128 sous forme de versement supplémentaire en décembre de l'année précédente.
- Fondation culturelle : les recettes de kCHF 330 (année précédente kCHF 320, variation 3.1 %) ont été versées, après déduction des frais administratifs, à hauteur de kCHF 236 à des organisations qui ont réalisé des projets de médiation culturelle dans le domaine littéraire et artistique (année précédente kCHF 227, variation + 4.0 %) et à hauteur de kCHF 70 au Prix ProLitteris (année précédente kCHF 70). Les lauréats du Prix ProLitteris ont été Klaudia Schifferle (prix principal) et Svetlana Bürki (prix d'encouragement).

4 Frais administratifs

Les frais administratifs de ProLitteris résultent de la gestion des droits, des procédures tarifaires et de l'encaissement, de la répartition et de la collaboration internationale ainsi que de la gestion et de la surveillance de la gestion collective en tant qu'activité réglementée.

Frais administratifs kCHF	2025	2024
Charges de personnel	3'073	3'292
Charges de locaux	409	428
Charges informatiques	519	425
Amortissements des immobilisations corporelles	31	32
Amortissement des valeurs immatérielles	455	420
Conseil d'administration et Assemblée générale	86	90
Autres charges d'exploitation	837	641
Total frais administratifs bruts	5'410	5'328
Résultat financier	-293	-507
Résultat hors exploitation et exceptionnel	-32	-1'795
Total frais administratifs nets	5'085	3'027
Taux de frais administratifs brut	13.0 %	13.1 %

Les frais de personnel ont diminué de 7 % parce que nous n'avons pas remplacé tous les départs et que nous avons internalisé le recrutement de nouveau personnel. Les frais d'informatique ont augmenté de 22 % en raison de la modernisation en cours des systèmes informatiques, du portail destiné aux clients et aux collaborateurs, ainsi que du site web. Les autres charges d'exploitation ont augmenté en 2025 en raison de frais postaux plus élevés pour l'envoi de formulaires et de factures. Nous avons externalisé la numérisation, l'impression et l'envoi. Nous avons pu réduire les frais de conseil et de révision ainsi que les coûts de processus.

La direction et le personnel de ProLitteris peuvent influencer directement les charges opérationnelles et administratives, c'est pourquoi le taux de frais administratifs brut est l'indicateur déterminant. Il a pu être légèrement réduit pour atteindre un niveau historiquement bas de 13 %.

5 Organisation

ProLitteris est une coopérative de droit suisse. Les organes de ProLitteris sont le Conseil d'administration, la Direction, l'Assemblée générale et l'organe de révision (OBT). Le Conseil d'administration supervise la Direction, est responsable de la stratégie et représente les groupes d'ayants droit. Pour chacune des deux Fondations, outre l'organe de révision, un Conseil de fondation et un secrétariat sont responsables.

Conseil d'administration de la coopérative		
Stefan Keller	Auteur de textes, Président	ZH
Alexandra Maurer	Auteure d'images, Vice-présidente	GE
Thomas Kramer	Éditeur, Vice-président	ZH
Fabio Casagrande	Éditeur	TI
Lisa Christ	Auteure de textes	ZH
Claude Darbellay	Auteur de textes	NE
Peter Haag	Éditeur	ZH
Daniel Hammer	Éditeur (association)	VD
Régine Helbling	Auteure d'images (association)	ZH
Pénélope Henriod	Auteure d'images	VD
Cornelia Mechler	Auteure de textes (association)	TG
Livia Lehner	Auteur de textes (association)	ZH
Direction		
Philip Kübler	Directeur/CEO	ZH
Christophe Biber	CFO et responsable RH	ZH
David Rupper	Responsable IT	TG
Constanze Semmelmann	Responsable Legal jusqu'au 30.06.2025	ZH

Le Conseil d'administration de ProLitteris s'est réuni à quatre reprises pour traiter de la clôture annuelle des comptes, de la répartition, de la stratégie et du budget. Le Président, le Vice-président et la Vice-présidente ont tenu deux réunions consultatives et une autre sur les droits d'image. Le Conseil d'administration de ProLitteris a été indemnisé à hauteur de kCHF 46, dont kCHF 14 pour le Président. Des salaires bruts de kCHF 771 (kCHF 841 l'année précédente) ont été versés à la Direction, dont kCHF 301 au directeur/CEO (kCHF 301 l'année précédente).

Conseil de la Fondation sociale		
Werner Rohner	Auteur de textes, Président	ZH
Yari Bernasconi	Auteur de textes	BE
Mariann Bühler	Auteure de textes	BS
Andrea Gerster	Auteure de textes	TG
Anne Pitteloud	Auteure de textes	France
Karoline Schreiber	Auteur d'images	ZH
Raphael Urweider	Auteur de textes	BE
Secrétariat		
Philip Kübler	Responsable du secrétariat	ZH

Le Conseil de la Fondation sociale s'est réuni à quatre reprises pour se pencher principalement sur les aides d'urgence et, par ailleurs, sur le rapport de gestion, les rentes-vieillesse et le bien immobilier. Le Conseil de la Fondation sociale a reçu kCHF 29 à titre d'indemnisation, dont kCHF 9 pour le Président.

Conseil de la Fondation culturelle		
Thomas Kramer	Éditeur, Président	ZH
Régine Helbling	Auteure d'images (association)	ZH
Fabio Casagrande	Éditeur	TI
Claude Darbellay	Auteur de textes	NE
Secrétariat		
Philip Kübler	Responsable du secrétariat	ZH

Le Conseil de la Fondation culturelle s'est réuni à quatre reprises pour traiter, entre autres, de la planification, du rapport de gestion, de l'organisation, des contributions aux organisations culturelles et du développement stratégique. À titre de rémunération, le conseil de la Fondation culturelle a perçu kCHF 11, dont kCHF 3.5 pour le président.

ProLitteris dispose d'une autorisation et est soumise à la surveillance de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Il convient de distinguer cette surveillance de la gestion de l'approbation des tarifs dans la gestion collective obligatoire par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF). Dans la Principauté de Liechtenstein, l'autorité compétente est l'Office de l'économie nationale. L'autorité compétente pour la Fondation sociale et la Fondation culturelle est de la compétence de l'Autorité de surveillance des fondations du canton de Zurich (BVS).

6 Comptes annuels de ProLitteris selon les Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

Compte de résultat kCHF	Annexe	2025	2024
Produit de la gestion collective	2.1	41'321	40'317
Autre produit d'exploitation	2.2	265	272
Total produit d'exploitation		41'586	40'589
Répartition	2.3	-36'501	-37'563
Charges de personnel	2.4	-3'073	-3'292
Charges de locaux		-409	-428
Charges informatiques		-519	-425
Amortissement des immobilisations corporelles	2.13	-31	-32
Amortissement des immobilisations incorporelles	2.15	-455	-420
Conseil d'administration et Assemblée générale	2.5	-86	-90
Autres charges opérationnelles	2.6	-837	-641
Total charges d'exploitation		-41'911	-42'891
Résultat opérationnel		-325	-2'302
Produit financier		345	696
Charges financières		-52	-189
Total résultat financier		293	507
Total résultat ordinaire		-32	-1'795
Produit hors exploitation	2.7	32	1'831
Charges hors exploitation	2.8	-	-36
Total résultat hors exploitation		32	1'795
Résultat net	2.9	-	-

Bilan

Bilan kCHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités		20'305	13'958
Titres	2.10	-	7'753
Créances résultant de livraisons et prestations	2.11	2'824	1'978
Autres actifs courant	2.12	416	863
Actifs de régularisation		313	411
Total des actifs courant		23'858	24'963
Immobilisations corporelles	2.13	40	61
Immobilisations financières	2.14	10'035	6'000
Immobilisations incorporelles	2.15	1'252	1'503
Total des actifs non courant		11'327	7'564
Total des actifs		35'185	32'527
Dettes résultant de livraisons et prestations	2.16	8'678	8'516
Autres dettes courant	2.17	2'386	35
Provisions courant	2.18	23'821	23'724
Passifs de régularisation		270	227
Total des passifs courant		35'155	32'502
Provisions non courant	2.19	30	25
Total des passifs non courant		30	25
Capital social et réserves	2.20	-	-
Total des fonds propres		-	-
Total des passifs		35'185	32'527

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie		2025	2024
kCHF			
Résultat net		-	-
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	486	462
Bénéfice d'évaluation des titres	-/+	-	-367
Bénéfice sur la vente de l'immeuble	-	-32	-1'805
Augmentation/diminution des provisions	+/-	102	-6'877
Augmentation/diminution des résultant de livraisons et prestations	-/+	-846	935
Augmentation/diminution des autres actifs courant	-/+	447	-656
Augmentation/diminution des actifs de régularisation	-/+	98	93
Augmentation/diminution des dettes résultant de livraisons et prestations	+/-	162	7'646
Augmentation/diminution des autres dettes courant	+/-	2'351	-478
Augmentation/diminution des passifs de régularisation	+/-	43	30
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		2'811	-1'017
Entrées de trésorerie liées aux ventes de titres	+	7'753	136
Sorties de trésorerie liées aux achats de titres	+	-10'035	-
Entrées de trésorerie provenant du remboursement de prêts	+	6'000	-
Investissements en immobilisations corporelles	-	-10	-56
Désinvestissement immobilier		32	3'882
Investissements en immobilisations incorporelles	-	-204	-334
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		3'536	3'628
Variation des liquidités		6'347	2'611
<i>Variation des liquidités</i>			
Etat des liquidités au 1 ^{er} janvier		13'958	11'347
Etat des liquidités au 31 décembre		20'305	13'958
Variation liquidités selon le bilan		6'347	2'611

Annexe aux comptes annuels
1. Principes de présentation des comptes
1.1 Généralités

La présentation des comptes de ProLitteris, société coopérative, est conforme à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et respecte les prescriptions du Code suisse des obligations. Il n'en résulte aucune différence d'évaluation. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société. Au cours de l'année de référence, le nombre de postes à temps plein s'élevait en moyenne annuelle à 21.8 (année précédente : 22.7).

1.2 Organisation et activité

ProLitteris est une société de gestion conforme à la loi suisse sur le droit d'auteur (LDA) et revêtant la forme juridique d'une société coopérative régie par le Code suisse des obligations (CO). ProLitteris gère les droits d'auteur sur les textes et les images en Suisse et à l'étranger et collabore à cet effet avec d'autres sociétés de gestion. Dans l'intérêt des ayants droit, ProLitteris négocie des tarifs et des contrats avec les utilisateurs et leurs associations. Les redevances sont perçues par ProLitteris et réparties entre les ayants droit après déduction des parts destinées aux prestations sociales et culturelles et aux frais administratifs.

Les activités de ProLitteris se composent de la gestion collective obligatoire (GCO : ProLitteris a une compétence exclusive pour certains droits en vertu de la loi) et de la gestion collective volontaire (GCV : ProLitteris octroie des licences pour des droits qui lui ont été cédés volontairement). Pour la gestion collective obligatoire, il faut une autorisation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), qui surveille également la gestion et approuve le règlement de répartition. Les tarifs de la gestion collective obligatoire (tarifs communs, TC) sont approuvés par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF).

1.3 Transactions avec des parties liées

Est considérée comme une personne physique ou morale liée toute personne qui peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur les décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations qui sont contrôlées directement ou indirectement par les mêmes personnes sont considérées comme liées. La Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation culturelle de ProLitteris sont considérées comme des organisations liées en raison de leur interdépendance économique, organisationnelle et personnelle.

Les membres du Conseil d'administration sont membres de la coopérative ou organes d'associations professionnelles dans le domaine du texte et de l'image. Dans les répartitions de ProLitteris, ils reçoivent des redevances issues de l'utilisation de leurs œuvres, qui se basent sur le règlement de répartition en vigueur, qui est d'application générale et ne leur procure aucun avantage.

1.4 Principes d'évaluation

La base d'évaluation est en général le coût historique d'acquisition ou de revient. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale et comprennent les avoirs en caisse, les avoirs postaux et bancaires ainsi que les placements financiers d'une durée maximale de trois mois.

Titres

Les titres de l'actif circulant sont évalués à leur valeur actuelle et, sinon, au maximum à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations de valeur. Les placements financiers d'une durée de 3 à 12 mois sont également comptabilisés dans les titres et inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances envers les utilisateurs sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances concrètement compromises font l'objet d'ajustement de valeur individuels. Le reste du portefeuille de créances fait l'objet d'un ajustement de valeur forfaitaire, basé sur des valeurs empiriques. Les créances irrécupérables sont comptabilisées comme pertes.

Immobilisations financières

Les créances à long terme sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations de valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au maximum à leur coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements nécessaires à l'exploitation.

Amortissement des immobilisations corporelles	Durée d'amortissement
Terrains	Pas d'amortissement
Immeubles	30 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Matériel informatique	5 ans

Immobilisations incorporelles

Les valeurs acquises, comme les logiciels informatiques, sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Amortissement des immobilisations incorporelles	Durée d'amortissement
Logiciel informatique	8 ans
Coûts des projets tarifs communs (TC)	5 ans

Ajustements de valeur

Lorsqu'il y a des indices selon lesquels un ajustement pourrait s'avérer nécessaire, la valeur d'actifs au jour d'établissement du bilan est examinée. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède la valeur réalisable (la plus haute de la valeur vénale et de la valeur de rendement), cet actif est réévalué à la valeur réalisable et l'ajustement d'actif est débité au compte de résultat.

Engagements et provisions

Les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées en fonction des sorties de fonds vraisemblables selon des critères économiques uniformes et, sur la base d'une revue annuelle, augmentées, conservées ou dissoutes. Des provisions qui ne concernent pas des sorties de fonds durant l'année sont comptabilisées comme provisions à long terme.

Impôts

Les sociétés de gestion travaillent sans bénéfice (art. 45 al. 3 LDA), raison pour laquelle il n'y a pas d'imposition.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les produits de prestations de services sont comptabilisés lorsque la prestation est effectuée, la hauteur des produits et des coûts est déterminable et le bénéfice économique sera vraisemblablement perçu. La loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), raison pour laquelle l'une des cinq sociétés de gestion suisses se charge de l'encaissement pour toutes les sociétés et répartit

les parts aux autres sociétés de gestion après déduction des prestations d'encaissement. Etant donné que ProLitteris élabore ses propres tarifs de manière autonome, qu'elle mène les négociations avec les associations d'utilisateurs, qu'elle procède à l'encaissement en son propre nom et qu'elle assume également le risque primaire de défaillance, toutes les recettes pour lesquelles ProLitteris est responsable de l'encaissement sont comptabilisées en termes bruts.

Affaires hors bilan

Les créances et engagements conditionnels et autres engagements n'appartenant pas au bilan sont évalués au jour de l'établissement du bilan et déclarés. Lorsque des engagements conditionnels et autres engagements hors bilan conduisent à une sortie de fonds sans entrée de fonds utile et que la sortie de fonds est vraisemblable et chiffrable, une provision est constituée.

Prévoyance professionnelle

La prévoyance du personnel pour la vieillesse, le décès et l'invalidité est régie par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et a lieu dans une Fondation collective indépendante.

Un surplus résultant de réserves de cotisations d'employeur est comptabilisé comme un actif. Un engagement économique (résultant d'un découvert dans l'institution de prévoyance) est comptabilisé au passif si les conditions pour la constitution d'une provision sont remplies.

2 Informations sur les rubriques du compte de résultat et du bilan

2.1 Produit de la gestion collective

Produit de la gestion collective 2025 kCHF	GCO	GCV	International	Total
Revenu Suisse	39'672	1'564		41'236
Revenu étranger		368	1'713	2'081
Total du produit gestion collective brut	39'672	1'932	1'713	43'317
Commissions d'encaissement	-1'681			-1'681
Autres réductions	-315			-315
Total du produit gestion collective net	37'676	1'932	1'713	41'321
Produit de la gestion collective 2024 kCHF	GCO	GCV	International	Total
Revenu Suisse	37'739	1'764		39'503
Revenu étranger		383	2'331	2'714
Total du produit gestion collective brut	37'739	2'147	2'331	42'217
Commissions d'encaissement	-1'705			-1'705
Autres réductions	-195			-195
Total du produit gestion collective net	35'839	2'147	2'331	40'317

Les commissions d'encaissement comprennent les déductions du produit brut pour les services d'encaissement fournis par des associations et des organisations centrales similaires.

Le revenu de l'étranger provient de sociétés de gestion à l'étranger qui, sur la base de contrats de représentation réciproque, perçoivent des redevances pour les ayants droit de ProLitteris et les versent à ProLitteris.

2.2 Autre produit d'exploitation

Autre produit d'exploitation kCHF	2025	2024
Services d'administration envers les Fondations de ProLitteris	265	265
Autres	-	7
Total	265	272

ProLitteris impute les frais de gestion des prestations sociales à la Fondation sociale et les frais de gestion des demandes culturelles à la Fondation culturelle, dans les deux cas sans les charges du directeur.

2.3 Répartition

Répartition kCHF	2025	2024
Total des redevances GCO	30'197	30'892
Redevances aux ayants droit	22'196	22'589
Redevances aux sociétés de gestion suisses	4'533	4'412
Redevances aux sociétés de gestion à l'étranger	3'468	3'891
Total des redevances GCV	1'395	1'381
Redevances aux ayants droit	906	306
Redevances aux sociétés de gestion à l'étranger	489	1'075
Total des redevances internationales	1'608	2'086
Redevances aux ayants droit	1'569	2'086
Redevances versées aux sociétés de gestion collective suisses	39	-
Total des redevances	33'200	34'359
Total des contributions aux Fondations	3'301	3'204
Contribution à la Fondation sociale	2'971	2'884
Contribution à la Fondation culturelle	330	320
Total répartitions des droits d'auteur	36'501	37'563

Les contributions à la Fondation sociale en 2025 s'élevaient à 9 % des recettes en Suisse et au Liechtenstein. Les contributions à la Fondation culturelle représentaient 1 % des recettes en Suisse et au Liechtenstein.

2.4 Charges de personnel

Charges de personnel kCHF	2025	2024
Salaires	2'428	2'629
Prestations sociales	285	255
Prévoyance du personnel LPP	338	347
Autres charges de personnel	22	61
Total	3'073	3'292

Prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle pour les employés de ProLitteris est réglée par un contrat d'adhésion auprès de la Fondation collective Columna Group Invest, Winterthur. Le plan de prévoyance est basé sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit d'une solution semi-autonome avec placement de capitaux groupés. Les risques techniques d'invalidité et de décès sont, en grande partie, la part d'épargne et le risque vieillesse partiellement, réassurés dans le cadre d'un contrat d'assurance collective auprès d'AXA Vie SA. Au 31.12.2025, 14'254 clients affiliés avec un total de 53'556 personnes assurées actives étaient affiliés à la Fondation collective (année précédente : 12'991 clients affiliés et 49'309 personnes assurées actives).

Comme la Fondation collective supporte le risque de placement, il ne s'agit pas d'une solution d'assurance complète. Un manque de couverture dû à de mauvais résultats de placement ne peut pas être exclu et entraînerait des mesures d'assainissement à la charge des clients affiliés et une obligation de versement supplémentaire correspondante pour ProLitteris.

Réserve de cotisations de l'employeur

Il n'existait pas de réserves de cotisations de l'employeur au 31.12.2025 et au 31.12.2024.

Avantages économiques, obligations économiques et charges de prévoyance

Réserve de cotisations de l'employeur % ou kCHF	2025	2024
Taux de couverture de la Fondation collective Columna Group Invest	108.6 %	105.2 %
Charges de prévoyance de ProLitteris (charges de personnel)	338	347

Le taux de couverture au 31.12.2025 repose sur des chiffres provisoires, car les comptes annuels de la Fondation collective n'étaient pas encore vérifiés au moment de la rédaction du rapport. Il n'existe pas d'engagements économiques dépassant le paiement des cotisations ordinaires.

2.5 Conseil d'administration et Assemblée générale

Conseil d'administration et Assemblée générale kCHF	2025	2024
Conseil d'administration	55	62
Assemblée générale	31	28
Total	86	90

Les jetons de présence et défraiements versés au Conseil d'administration (12 personnes), y compris la Présidence (3 personnes), se basent sur le règlement d'organisation. Les membres du Conseil d'administration ou leurs maisons d'édition peuvent être membres de ProLitteris et peuvent, comme tous les ayants droit, recevoir des redevances provenant de l'utilisation de leurs œuvres.

2.6 Autres charges opérationnelles

Autres charges opérationnelles kCHF	2025	2024
Frais de port	485	285
Imprimés, frais de photocopies, littérature spécialisée	22	33
Frais de communication	18	26
Frais de conseil et de révision	28	42
Frais judiciaires liés aux domaines de gestion	48	16
Relations publiques	38	72
Contributions à des associations	51	52
Gestion de la numérisation, de l'impression et de l'envoi	125	87
Autres charges opérationnelles	22	28
Total	837	641

2.7 Produits hors exploitation

Produits hors exploitation kCHF	2025	2024
Bénéfice de la vente de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	32	1'805
Revenus locatifs	-	26
Total	32	1'831

2.8 Charges hors exploitation

Charges hors exploitation kCHF	2025	2024
Entretien de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	-	26
Amortissement de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	-	10
Total	-	36

2.9 Bénéfice annuel

Aucun. Selon l'art. 45, al. 3 LDA, les sociétés de gestion ne doivent pas poursuivre de but lucratif. Les redevances versées aux ayants droit sont la contrepartie des droits transférés par les ayants droit et apparaissent donc dans les charges. Il ne s'agit pas d'une distribution de bénéfices.

2.10 Titres

Cette rubrique comprend les titres facilement négociables qui peuvent être vendus à tout moment. Les titres comptabilisés à leur valeur de marché ont été cédés en mai 2025 conformément à la nouvelle stratégie d'investissement et remplacés par des immobilisations financières à long terme, voir le point 2.14 Immobilisations financières pour plus de détails. Au 31.12.2024, kCHF 794) de liquidités sont placés dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune.

2.11 Créances résultant de livraisons et prestations

Créances résultant de livraisons et prestations kCHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers les utilisateurs	3'208	2'162
Ajustement de valeur	-384	-184
Total	2'824	1'978

2.12 Autres actifs courant

Autres actifs courant kCHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances envers des tiers	27	83
Crédit de TVA net	389	378
Créances en compte courant sur la Fondation sociale de ProLitteris	-	402
Total	416	863

2.13 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles 2025 kCHF	Immeuble et terrain	Mobilier et installations	IT	Total
Valeurs d'acquisition				
Situation au 01.01.2025	-	427	679	1'106
Entrées	-	-	10	10
Sorties	-	-	-	-
Situation au 31.12.2025	-	427	689	1'116
Ajustements de valeur cumulés				
Situation au 01.01.2025	-	-426	-619	-1'045
Amortissements planifiés	-	-1	-30	-31
Perte de valeur	-	-	-	-
Situation au 31.12.2025	-	-427	-649	-1'076
Valeur comptable nette au 31.12.2025	-	-	40	40
Immobilisations corporelles 2024 kCHF				
Valeurs d'acquisition				
Situation au 01.01.2024	2'500	427	623	3'550
Entrées	-	-	56	56
Sorties	-2'500	-	-	-2'500
Situation au 31.12.2024	-	427	679	1'106
Ajustements de valeur cumulés				
Situation au 01.01.2024	-413	-424	-589	-1'426
Amortissements planifiés	-10	-2	-30	-42
Perte de valeur	423	-	-	423
Situation au 31.12.2024	-	-426	-619	-1'045
Valeur comptable nette au 31.12.2024	-	1	60	61

L'immeuble et le terrain sont productifs de rendement.

2.14 Immobilisations financières

Conformément à la stratégie d'investissement de mai 2025, le mandat de gestion de fortune à gestion active a été cédé et remplacé par un portefeuille de titres passif, largement diversifié et peu coûteux, d'un montant de 10 millions de francs suisses. Ce portefeuille de titres s'inscrit dans une perspective d'investissement à long terme, car aucune position n'est en principe négociée. La seule exception à cette règle concerne les plus-values pouvant être réalisées à hauteur de 2,5 % maximum de la valeur d'acquisition, ainsi que les éventuels remaniements nécessaires des placements en raison d'écarts par rapport aux fourchettes définies au préalable pour chaque catégorie de placement. Au 31 décembre 2025, le portefeuille de titres comprend des liquidités d'un montant de kCHF 35. Le prêt de la Fondation d'aide sociale d'un montant de CHF 6 millions a été intégralement remboursé. Ce prêt a été rémunéré au taux d'intérêt maximal autorisé par l'AFC, soit 1,5 % (contre 2,0 % l'année précédente).

2.15 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles 2025	Logiciel IT	Coûts projets	Total
kCHF			
Valeurs d'acquisition			
Situation au 01.01.2025	7'257	229	7'486
Entrées	165	39	204
Sorties	-	-	-
Situation au 31.12.2025	7'422	268	7'690
Ajustements de valeur cumulées			
Situation au 01.01.2025	-5'917	-66	-5'983
Amortissements planifiés	-422	-33	-455
Perte de valeur	-	-	-
Situation au 31.12.2025	-6'339	-99	-6'438
Valeur comptable nette au 31.12.2025	1'083	169	1'252
Immobilisations incorporelles 2024			
kCHF			
Valeurs d'acquisition			
Situation au 01.01.2024	6'988	164	7'152
Entrées	269	65	334
Sorties	-	-	-
Situation au 31.12.2024	7'257	229	7'486
Ajustements de valeur cumulés			
Situation au 01.01.2024	-5'530	-33	-5'563
Amortissements planifiés	-387	-33	-420
Perte de valeur	-	-	-
Situation au 31.12.2024	-5'917	-66	-5'983
Valeur comptable nette au 31.12.2024	1'340	163	1'503

En ce qui concerne les logiciels informatiques, il s'agit de logiciels individuels pour l'entreprise.

Les coûts de projets concernent des études de marché pour les procédures tarifaires dans la gestion collective obligatoire (tarifs communs), notamment celle pour le TC 8 en vigueur à partir de 2023 et le TC 7 en vigueur à partir de 2027.

2.16 Dettes résultant de livraisons et prestations

Dettes résultant de livraisons et prestations	31.12.2025	31.12.2024
kCHF		
Dettes de droits d'auteur	8'393	8'297
Dettes fournisseurs	285	219
Total	8'678	8'516

La rubrique « Dettes de droits d'auteur » comprend principalement des redevances attribuées en 2025, tout comme l'année précédente et versées en janvier 2026 à des sociétés et organisations de gestion suisses.

2.17 Autres dettes courant

Autres dettes courant	31.12.2025	31.12.2024
kCHF		
Dettes sur compte courant Fondation sociale	2'290	-
Dettes sur compte courant Fondation culturelle	91	13
Paiements anticipés des clients	5	5
Dettes envers les assurances sociales	-	13
Divers	-	4
Total	2'386	35

2.18 Provisions courant

Provisions courant 2025 kCHF	GCO	GCV	International	Total
Effectif au 01.01.2025	21'563	321	1'840	23'724
Reclassification	948	-5	-943	-
Constitution	21'116	-	1'396	22'512
Utilisation (paiement)	-21'577	-	-333	-21'910
Dissolution	-471	-34	-	-505
Effectif au 31.12.2025	21'579	282	1'960	23'821

Provisions courant 2024 kCHF	GCO	GCV	International	Total
Effectif au 01.01.2024	29'058	1'283	264	30'605
Reclassification	-387	-10	397	-
Constitution	22'306	321	1'840	24'467
Utilisation (paiement)	-29'058	-471	-	-29'529
Dissolution	-356	-802	-661	-1'820
Effectif au 31.12.2024	21'563	321	1'840	23'724

ProLitteris répartit les redevances dans la gestion collective obligatoire et les redevances forfaitaires internationales l'année suivante, car la répartition ne peut être calculée que lorsque les sommes à répartir sont connues et que la déclaration des œuvres est terminée. En revanche, les redevances individuelles dans le cadre de la gestion collective volontaires et les redevances individuelles internationales sont en général réparties la même année. Les provisions se rapportent à des redevances forfaitaires qui seront réparties l'année suivante.

2.19 Provisions non courant

Provisions non courant 2025 kCHF	GCO	Total
Effectif au 01.01.2025	25	25
Reclassification	-	-
Constitution	5	5
Revendication (paiement)	-	-
Dissolution	-	-
Effectif au 31.12.2025	30	30

Provisions non courant 2024 kCHF	GCO	Total
Effectif au 01.01.2024	21	21
Reclassification	-	-
Constitution	4	4
Revendication (paiement)	-	-
Dissolution	-	-
Effectif au 31.12.2024	25	25

Les redevances pour l'utilisation d'œuvres orphelines selon le TC 13 doivent être conservées pendant 10 ans et utilisées ensuite pour des prestations sociales ou culturelles (art. 22b al. 6 LDA).

2.20 Capital social et réserves

ProLitteris n'a pas de capital social ni de réserves, car les recettes sont entièrement réparties après déduction des frais administratifs.

3 *Autres informations*

3.1 *Parties liées*

Toutes les transactions avec les sociétés liées, la Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation culturelle de ProLitteris sont effectuées au prix de tiers ou au prix du marché. Les exceptions à cette règle sont mentionnées ci-dessous. Les intérêts sont débités aux taux d'intérêt fiscalement admis.

Compte de résultat kCHF	2025	2024
Contribution à la Fondation sociale	2'971	2'884
Contribution à la Fondation culturelle	330	320
Services administratifs envers la Fondation sociale	245	245
Services administratifs envers la Fondation culturelle	20	20
Intérêts perçus par la Fondation sociale	29	120

ProLitteris facture les frais de gestion des prestations sociales à la Fondation sociale (secrétariat). A partir du 01.01.2024, cela se fait au coût complet.

Les contributions à la Fondation sociale s'élevaient depuis 2024 à 9 % des recettes en Suisse et au Liechtenstein. Les contributions à la Fondation culturelle représentaient 1 % des recettes en Suisse et au Liechtenstein.

Bilan kCHF	31.12.2025	31.12.2024
Prêt à la Fondation sociale	-	6'000
Créances sur compte courant Fondation sociale	-	402
Dettes sur compte courant Fondation sociale	2'290	-
Dettes sur compte courant Fondation culturelle	91	13

3.2 *Divers*

Une cyberattaque survenue entre juillet et octobre 2025 a donné lieu à une série de mesures correctives et préventives dans les domaines des ressources humaines, de l'informatique et des finances. À aucun moment, la continuité des activités, les données ou la solvabilité de ProLitteris n'ont été menacées

Pour la révision des comptes annuels, l'organe de révision a facturé des honoraires de kCHF 25 (contre kCHF 26 l'année précédente).

3.3 *Événements postérieurs à la date de clôture du bilan*

Aucun.

Suite des comptes annuels
Rapport de transparence selon l'art. 47 al. 1 VGG FL

1) *Partie générale selon l'annexe à la loi VGG*

1a) *Comptes annuels, y compris le tableau des flux de trésorerie*

Voir le point 6 du présent document.

1b) *Rapport d'activités*

Voir les points 1 à 5 du présent document.

1c) *Demandes d'utilisateurs de droits rejetées*

Aucune en gestion collective obligatoire. Dans la gestion collective volontaire, limitée à quelques demandes isolées dans lesquelles les conditions légales n'étaient manifestement pas remplies.

1d) *Forme juridique et structure organisationnelle*

Voir le point 5 du présent document.

1e) *Entités de récupération dépendantes*

Aucune.

1f) *Honoraires des organes de Direction*

Voir le point 5 du présent document.

2) *Informations financières selon l'annexe de la loi VGG (« audités »)*

2a) *Recettes de gestion par catégorie de droits gérés et type d'utilisation*

aa) *Recettes de gestion collective par catégorie de droits perçus et type d'utilisation*

Gestion 2025 kCHF	Revenu brut	Déductions	Revenu net
GCO proche de la diffusion	9'335	-	9'335
GCO proche de la copie	30'337	-1'996	28'341
International proche de la diffusion	52	-	52
International proche de la copie	1'661	-	1'661
GCV Audio	806	-	806
GCV Art	1'110	-	1'110
GCV ECL	16	-	16
Total des recettes de gestion	43'317	-1'996	41'321
Autre produit d'exploitation			265
Produit financier			345
Produit hors exploitation			32
Total produit			41'963

bb) *Utilisation des produits de la gestion collective par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation*

Frais de répartition 2025 kCHF	Ayants droit	Sociétés de gestion	Buts sociaux et culturels	Total
GCO proche de la diffusion	6'154	953	933	8'040
GCO proche de la copie	16'042	7'048	2'212	25'302
International proche de la diffusion	35	39	-	74
International proche de la copie	1'534	-	-	1'534
GCV Audio	592	-	72	664
GCV Art	302	489	82	873
GCV ECL	12	-	2	14
Total frais de répartition	24'671	8'529	3'301	36'501

La valeur négative dans le domaine de gestion Art résulte de la dissolution de provisions.

2b) *Frais de gestion des droits*

aa) *Tous les coûts*

Tous les frais de gestion et financiers ProLitteris 2025	Total
kCHF	
Charges de personnel	3'073
Charges de locaux	409
Charges informatiques	519
Amortissement des immobilisations corporelles	31
Amortissement des immobilisations incorporelles	455
Conseil d'administration et Assemblée générale	86
Autres charges d'exploitation	837
A charge de la Fondation sociale	-265
Total des coûts liés à la gestion des droits	5'145
Plus frais facturés en rapport avec la Fondation sociale	265
Charges financières	52
Charges hors exploitation	-
Total des coûts	5'462
Total des coûts répartis par droits exercés 2025	Total
kCHF	
GCO proche de la diffusion	1'234
GCO proche de la copie	3'746
International proche de la diffusion	7
International proche de la copie	220
GCV Audio	106
GCV Art	147
GCV ECL	2
Total	5'462

Comme les coûts ne peuvent pas être attribués directement aux droits gérés, l'attribution se fait sur la base du chiffre d'affaires de chaque droit par rapport au chiffre d'affaires total.

bb) *Coûts liés à la gestion*

Frais liés à la gestion 2025	Total
kCHF	
GCO proche de la diffusion	1'162
GCO proche de la copie	3'529
International proche de la diffusion	6
International proche de la copie	207
GCV Audio	101
GCV Art	138
GCV ECL	2
Total	5'145

Comme pour les coûts totaux, la répartition des coûts se fait sur la base du rendement des domaines de gestion par rapport au rendement total.

cc) *Coûts non liés à l'exploitation, y compris les coûts à des fins sociales et culturelles*

Les coûts imputés en relation avec les deux fondations de kCHF 265, les charges financières en relation avec le dépôt de titres de kCHF 52 ne sont pas en rapport avec la gestion des droits.

Comme indiqué au point 1.3 du rapport séparé, la fondation sociale et la fondation culturelle supportent d'autres frais liés à des fins sociales et culturelles.

dd) *Crédits destinés à couvrir les frais*

Exclusivement les revenus de l'année en cours.

ee) *Déductions sur les produits de la réalisation*

Les déductions sont de 9 % à des fins sociales et de 1 % à des fins culturelles, ainsi que de 13.0 % en moyenne pour les frais administratifs. Ce taux est calculé sur la base des coûts liés à la gestion des droits par rapport aux recettes d'exploitation. Voir le point 4 pour de plus amples explications.

ff) *Pourcentage de tous les coûts par rapport aux recettes de gestion*

Le pourcentage de tous les frais par rapport aux recettes de gestion est de 13.2% de manière uniforme pour tous les droits gérés, car les frais sont ventilés par rapport aux recettes.

- 2c) *Montants dus aux ayants droit*
- aa) *Total des montants alloués aux ayants droit*
- bb) *Total des montants distribués aux ayants droit*
- dd) *Total des montants non encore attribués aux ayants droit*

Redevances 2025 kCHF	aa)	bb)	dd)
GCO proche de la diffusion	7'834	7'834	4'535
GCO proche de la copie	24'509	24'398	16'476
International proche de la diffusion	96	96	13
International proche de la copie	1'174	1'219	1'379
GCV Audio	583	592	-
GCV Art	723	803	108
GCV ECL	5	5	13
Total	34'924	34'947	22'524

ProLitteris répartit les redevances dans la gestion collective obligatoire et les redevances forfaitaires internationales l'année suivante, car la répartition ne peut être calculée que lorsque les sommes à répartir et les œuvres sont connues. En revanche, les redevances dans le cadre de la gestion collective volontaires et les redevances internationales individuelles sont généralement réparties la même année.

- cc) *Dates de répartition*

Répartitions ProLitteris	Dates
GCO proche de la diffusion	Septembre, exception SG et OG janvier année suivante
GCO proche de la copie	Septembre, exception SG et OG janvier année suivante
International proche diffusion	Septembre, exception SG et OG janvier année suivante
International proche de la copie	Septembre année suivante
GCV Audio	Mensuel
GCV Art	Trimestriel, forfaits : septembre année suivante
GCV ECL	Septembre année suivante

- ee) *Total des montants alloués aux ayants droit mais non encore distribués*
- ff) *Raisons du retard des paiements*
- gg) *Total des montants non distribuables*

Redevances non distribuables kCHF	2025	2024	2023	2022	2021	2020
GCO proche de la copie	137	47	13	4	4	-
International proche de la copie	217	37	20	11	4	10
GCV Audio	36	11	4	3	3	-
GCV Art	16	16	3	3	1	-
Total	406	111	40	21	12	10

Les redevances décomptées mais non versées se limitent aux cas de données incomplètes (nom, adresse, compte bancaire ou postal), notamment en cas de successions, et sont intégrées dans la répartition Print conformément au règlement de répartition, ce qui signifie qu'elles sont toujours réparties en fin de compte aux ayants droit.

- 2d) *Informations sur les relations avec d'autres sociétés de gestion*
- aa) *Montants reçus de sociétés de gestion ou versés à celles-ci*
- bb) *Frais administratifs et autres déductions des recettes de gestion revenant à d'autres sociétés de gestion*
- cc) *Frais administratifs et autres déductions des montants respectifs reçus d'autres sociétés de gestion collective*

aa) (versé) et bb) 2025 kCHF	SSA	SUISA	SUISSE- IMAGE	SWISS- PERFORM	Etranger	Total
GCO proche de la diffusion	69	-	141	-	743	953
GCO proche de la copie	412	1'056	1'818	1'037	2'725	7'048
International proche de la diffusion	4	-	35	-	-	39
GCV Art	-	-	-	-	489	489
Total	485	1'056	1'994	1'037	3'957	8'529

Les redevances sont versées aux sociétés de gestion suisses après déduction des frais d'encaissement effectifs.

aa) (versé) et bb) 2025 kCHF	VG WORT DE	CFC FR	CCC USA	ADAGP FR	Litme AT	Autres
GCO proche de la diffusion	425	-	-	180	72	237
GCO proche de la copie	1'006	397	345	9	171	747
GCV Art	-	-	-	59	-	309
Total	1'431	397	345	248	243	1'293

Les redevances sont versées aux sociétés de gestion étrangères après déduction des frais administratifs jusqu'à concurrence de 15 %.

aa) (reçu) et cc) 2025 kCHF	SSA	SUISA	SUISS- IMAGE	Etranger	Total
GCO proche de la diffusion	511	-	8'824	-	9'335
GCO proche de la copie	166	3'586	-	-	3'752
International proche de la diffusion	-	-	-	52	52
International proche de la copie	-	-	-	1'661	1'661
GCV Audio	-	-	-	87	87
GCV Art	-	-	-	281	281
Total	677	3'586	8'824	2'081	15'168

Les redevances sont versées à ProLitteris après déduction des frais d'encaissement effectifs.

aa) (reçu) et cc) 2025 kCHF	VG WORT DE	LITME AT	CLA UK	ADAGP FR	VG BK DE	Autres
International proche de la diffusion	23	-	-	-	-	29
International proche de la copie	637	280	203	-	121	420
GCV Audio	-	26	-	-	-	61
GCV Art	-	-	-	187	34	60
Total	660	306	203	187	155	570

Les redevances sont versées à ProLitteris après déduction des frais administratifs jusqu'à concurrence de 25 %.

dd) *Montants distribués directement par la société de gestion aux ayants droits représentés par l'autre société de gestion, ventilés par catégorie de droits gérés*

Aucuns.

3) *Rapport séparé selon le chiffre 3 de l'annexe VGG (« audités »)*

3a) *Montants déduits au cours de l'exercice des produits de gestion pour prestations sociales et culturelles*

Déductions pour prestations sociales et culturelles 2025 kCHF		
	Prestations sociales	Prestations culturelles
GCO proche de la diffusion	840	93
GCO proche de la copie	1'991	221
GCV Audio	65	7
GCV Art	74	9
GCV ECL	1	-
Total	2'971	330

3b) *Utilisation des contributions sociales et culturelles*

Voir le point 7 du présent document pour les prestations sociales.

Voir le point 8 du présent document pour les prestations culturelles.

Bericht der Revisionsstelle

an die Generalversammlung der
ProLitteris, Schweizerische Genossenschaft für Urheberrechte an Literatur und Kunst
Zürich

Bericht zur Prüfung der Jahresrechnung*Prüfungsurteil*

Wir haben die Jahresrechnung der ProLitteris, Schweizerische Genossenschaft für Urheberrechte an Literatur und Kunst (die Gesellschaft) – bestehend aus der Bilanz zum 31. Dezember 2025, der Erfolgsrechnung und der Geldflussrechnung für das dann endende Jahr sowie dem Anhang – geprüft.

Nach unserer Beurteilung entspricht die beigefügte Jahresrechnung ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens- und Finanzlage zum 31. Dezember 2025 sowie dessen Ertragslage und Cashflows für das dann endende Jahr in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER und entspricht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten.

Grundlage für das Prüfungsurteil

Wir haben unsere Abschlussprüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Standards zur Abschlussprüfung (SA-CH) durchgeführt. Unsere Verantwortlichkeiten nach diesen Vorschriften und Standards sind im Abschnitt «Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung» unseres Berichts weitergehend beschrieben. Wir sind von der Gesellschaft unabhängig in Übereinstimmung mit den schweizerischen gesetzlichen Vorschriften und den Anforderungen des Berufsstands, und wir haben unsere sonstigen beruflichen Verhaltenspflichten in Übereinstimmung mit diesen Anforderungen erfüllt.

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als eine Grundlage für unser Prüfungsurteil zu dienen.

Sonstige Informationen

Der Vorstand ist für die sonstigen Informationen verantwortlich. Die sonstigen Informationen umfassen die im Geschäftsbericht enthaltenen Informationen, aber nicht die Jahresrechnung und unseren dazugehörigen Bericht.

Unser Prüfungsurteil zur Jahresrechnung erstreckt sich nicht auf die sonstigen Informationen, und wir bringen keinerlei Form von Prüfungsschlussfolgerung hierzu zum Ausdruck.

Im Zusammenhang mit unserer Abschlussprüfung haben wir die Verantwortlichkeit, die sonstigen Informationen zu lesen und dabei zu würdigen, ob die sonstigen Informationen wesentliche Unstimmigkeiten zur Jahresrechnung oder unseren bei der Abschlussprüfung erlangten Kenntnissen aufweisen oder anderweitig wesentlich falsch dargestellt erscheinen.

Falls wir auf Grundlage der von uns durchgeführten Arbeiten den Schluss ziehen, dass eine wesentliche falsche Darstellung dieser sonstigen Informationen vorliegt, sind wir verpflichtet, über diese Tatsache zu berichten. Wir haben in diesem Zusammenhang nichts zu berichten.

Verantwortlichkeiten des Vorstands für die Jahresrechnung

Der Vorstand ist verantwortlich für die Aufstellung einer Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, den Statuten, Swiss GAAP FER und für die internen Kontrollen, die der Vorstand als notwendig feststellt, um die Aufstellung einer Jahresrechnung zu ermöglichen, die frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist.

Bei der Aufstellung der Jahresrechnung ist der Vorstand dafür verantwortlich, die Fähigkeit der Gesellschaft zur Fortführung der Geschäftstätigkeit zu beurteilen, Sachverhalte im Zusammenhang mit der Fortführung der Geschäftstätigkeit – sofern zutreffend – anzugeben sowie dafür, den Rechnungslegungsgrundsatz der Fortführung der Geschäftstätigkeit anzuwenden, es sei denn, der Vorstand beabsichtigt, entweder die Gesellschaft zu liquidieren oder Geschäftstätigkeiten einzustellen, oder hat keine realistische Alternative dazu.

Verantwortlichkeiten der Revisionsstelle für die Prüfung der Jahresrechnung

Unsere Ziele sind, hinreichende Sicherheit darüber zu erlangen, ob die Jahresrechnung als Ganzes frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist, und einen Bericht abzugeben, der unser Prüfungsurteil beinhaltet. Hinreichende Sicherheit ist ein hohes Mass an Sicherheit, aber keine Garantie dafür, dass eine in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den SA-CH durchgeführte Abschlussprüfung eine wesentliche falsche Darstellung, falls eine solche vorliegt, stets aufdeckt. Falsche Darstellungen können aus dolosen Handlungen oder Irrtümern resultieren und werden als wesentlich gewürdigt, wenn von ihnen einzeln oder insgesamt vernünftigerweise erwartet werden könnte, dass sie die auf der Grundlage dieser Jahresrechnung getroffenen wirtschaftlichen Entscheidungen von Nutzern beeinflussen.

Eine weitergehende Beschreibung unserer Verantwortlichkeiten für die Prüfung der Jahresrechnung befindet sich auf der Webseite von EXPERTsuisse: <https://www.expertsuisse.ch/wirtschaftspruefung-revisionsbericht>. Diese Beschreibung ist Bestandteil unseres Berichts.

Bericht zu sonstigen gesetzlichen und anderen rechtlichen Anforderungen

In Übereinstimmung mit Art. 728a Abs. 1 Ziff. 3 OR und PS-CH 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben der Verwaltung ausgestaltetes Internes Kontrollsystem für die Aufstellung der Jahresrechnung existiert.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

OBT AG

Christian Affolter
zugelassener Revisionsexperte
leitender Revisor

Florian Kühn
zugelassener Revisionsexperte

Zürich, 29. April 2026

7 Comptes annuels Fondation sociale selon le Code des obligations

Compte de résultat

Compte de résultat kCHF	Annexe	2025	2024
Produit d'exploitation	2.1	4'003	3'900
Rentes et allocations	2.2	-3'320	-3'233
Gestion administrative par ProLitteris	2.3	-245	-245
Amortissement des immobilisations corporelles	2.7	-375	-366
Autres charges d'exploitation	2.4	-231	-317
Variation de la réserve mathématique des rentes	2.8	-270	-305
Total des charges d'exploitation		-4'441	-4'466
Total résultat d'exploitation		-438	-566
Produit financier	2.5	-	6
Charges financières	2.5	-66	-120
Total résultat financier		-66	-114
Bénéfice annuel		-504	-680

Bilan

Bilan kCHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités		790	3'358
Autres créances à court terme	2.6	2'298	6
Actifs transitoires		-	-
Total des actifs circulants		3'088	3'364
Immobilisations corporelles	2.7	16'976	17'304
Total des actifs immobilisés		16'976	17'304
Total de l'actif		20'064	20'668
Dettes sur livraisons et prestations		101	69
Autres dettes à court terme		-	402
Passifs de régularisation		6	6
Provisions à court terme	2.8	3'550	3'280
Total des fonds étrangers à court terme		3'657	3'757
Dettes à long terme portant intérêts	2.9	6'000	6'000
Provisions à long terme	2.10	20	20
Total des fonds étrangers à long terme		6'020	6'020
Capital de la Fondation	2.11	10'387	10'891
Total des fonds propres		10'387	10'891
Total du passif		20'064	20'668

Annexe aux comptes annuels

1 Principes

1.1 Généralités

La présentation des comptes de la Fondation sociale est conforme au droit suisse, conformément au titre 32 du Code des obligations (CO).

Les principaux principes d'évaluation appliqués, qui ne sont pas prescrits par la loi, sont décrits ci-dessous.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements et des réductions de valeur cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, à l'exception des terrains. En cas d'indices de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et, le cas échéant, ajustées.

2 Informations sur les rubriques du compte de résultat et du bilan

2.1 Produit d'exploitation

Produits d'exploitation de la Fondation sociale kCHF	2025	2024
Contributions ordinaires ProLitteris	2'971	2'884
Revenu de l'immeuble Universitätstrasse 100	1'032	1'016
Total	4'003	3'900

ProLitteris, coopérative, verse 9 % des recettes de la gestion collective en Suisse et au Liechtenstein à la Fondation sociale à des fins sociales.

2.2 Rentes et allocations

Rentes et allocations kCHF	2025	2024
Rentes-vieillesse	3'268	3'036
Aides d'urgence	52	69
Paievements supplémentaires	-	128
Total	3'320	3'233

Les rentes versées aux membres de ProLitteris se basent jusqu'en 2023 sur le règlement de la Fondation sociale du 24.06.2023 (année précédente : le règlement du 05.09.2015). Le Conseil de fondation fixe chaque année le montant minimal de la redevance et le revenu maximal imposable (« Annexe rente-vieillesse »). Outre les rentes, la Fondation verse des aides d'urgence sur demande et effectue des paiements supplémentaires dans la mesure où la situation économique de la Fondation le permet.

2.3 Gestion administrative par ProLitteris

ProLitteris, Coopérative, impute des charges pour la gestion des prestations sociales à la Fondation sociale. À partir de 2024, les coûts complets, c'est-à-dire la quote-part des charges salariales, y compris les suppléments pour les frais généraux d'exploitation, pour un montant de kCHF 245 (exercice précédent : kCHF 245), ont été imputés.

2.4 Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation Fondation sociale kCHF	2025	2024
Entretien de l'immeuble Universitätstrasse 100	138	237
Conseil de fondation	34	34
Frais de conseil et de révision	14	19
Contributions et associations	17	7
Taxes, redevances, autorisations	2	2
Impôts en amont non déductibles	26	18
Total	231	317

Les jetons de présence et défraiements versés au Conseil de fondation (7 personnes) se basent sur le règlement d'organisation. Les membres du Conseil de fondation peuvent être membres de la coopérative ProLitteris et peuvent, comme tous les ayants droit, recevoir des redevances provenant de l'utilisation de leurs œuvres.

2.5 Résultat financier

Résultat financier kCHF	2025	2024
Résultat des cours / produit des intérêts	-	6
Total des produits financiers	-	6
Intérêts et frais bancaires	-1	-
Intérêt prêt ProLitteris	-65	120
Total des charges financières	-66	120

2.6 Autres créances à court terme

Autres créances à court terme kCHF	2025	2024
Créance sur le compte courant de ProLitteris	2'289	-
Autres	9	6
Total	2'298	6

Le compte courant envers ProLitteris ne porte pas d'intérêts.

2.7 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles 2025 kCHF	Situation au 01.01.2025	Entrées	Amortis- sements planifiés	Perte de valeur	Situation au 31.12.2025
Immeuble Universitätstrasse 100	13'328	47	-375	-	13'000
Terrain Universitätstrasse 100	3'976	-	-	-	3'976
Total	17'304	47	-375	-	16'976
Immobilisations corporelles 2024 kCHF	Situation au 01.01.2024	Entrées	Amortis- sements planifiés	Perte de valeur	Situation au 31.12.2024
Immeuble Universitätstrasse 100	13'553	141	-366	-	13'328
Terrain Universitätstrasse 100	3'976	-	-	-	3'976
Total	17'529	141	-366	-	17'304

2.8 Provisions à court terme

Provisions à court terme kCHF	2025	2024
Réserve mathématique des rentes échues 1.1.	3'280	2'975
Variation de la réserve mathématique des rentes	270	305
Réserve mathématique des rentes échues 31.12.	3'550	3'280

La réserve mathématique des rentes échues, qui seront versées l'année suivante, est calculée et provisionnée chaque année, car le Conseil de fondation peut fixer chaque année les montants absolus des rentes.

2.9 Dettes à long terme portant intérêts

Le prêt de ProLitteris d'un montant de CHF 6 Mio. a été remboursé fin avril 2025 et remplacé par un prêt hypothécaire indexé sur le Saron d'un montant équivalent auprès d'UBS. Le prêt était assorti d'un taux d'intérêt de 1,5 % en 2025 (contre 2 % l'année précédente) et le prêt hypothécaire est assorti d'un taux d'intérêt correspondant au Saron majoré d'une marge de 80 points de base.

2.10 Provisions à long terme

Les fonds avec affectation limitée s'élevaient à kCHF 20 au 31.12.2025 (kCHF 20 l'année précédente). Le fonds à affectation limitée se compose de rémunérations auxquelles les ayants droit ont renoncé en faveur de la Fondation sociale.

2.11 Capital de la Fondation

Capital de la Fondation sociale kCHF	2025	2024
Capital de la Fondation	10'891	11'571
Bénéfice annuel	-504	-680
Total	10'387	10'891

3 Autres informations
3.1 Postes à plein temps

La Fondation sociale n'a pas d'employés.

3.2 Evénements importants survenus après la date de clôture du bilan

En janvier 2026, le montant du prêt hypothécaire indexé sur le Saron auprès d'UBS a été augmenté de CHF 1 Mio. pour atteindre CHF 7 Mio.

**Bericht der Revisionsstelle
zur eingeschränkten Revision**

an den Stiftungsrat der
Fürsorge-Stiftung der ProLitteris
Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Fürsorge-Stiftung der ProLitteris für das am 31. Dezember 2025 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Stiftungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und dem Reglement entspricht.

OBT AG

Christian Affolter
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Florian Kühn
Zugelassener Revisionsexperte

Zürich, 29. April 2026

8 Comptes annuels Fondation culturelle selon le Code des obligations

Compte de résultat

Compte de résultat de la Fondation culturelle kCHF	Annexe	2025	2024
Produit d'exploitation	2.1	330	320
Total des produits d'exploitation		330	320
Contributions à des organisations culturelles	2.2	-236	-227
Prix ProLitteris	2.3	-70	-70
Autres charges d'exploitation	2.4	-37	-25
Total des charges d'exploitation		-343	-322
Bénéfice annuel		-13	-2

Bilan

Bilan de la Fondation culturelle kCHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024
Liquidités		68	67
Autres créances à court terme	2.5	91	13
Total des actifs circulants		159	80
Total de l'actif		159	80
Autres dettes à court terme		92	-
Passifs de régularisation	2.6	3	3
Total des fonds étrangers à court terme		95	3
Capital de la fondation	2.7	64	77
Total des fonds propres		64	77
Total du passif		159	80

Annexe aux comptes annuels

1 Principes

1.1 Généralités

La présentation des comptes de la Fondation culturelle est conforme au droit suisse, conformément au titre 32 du Code des obligations (CO).

1.2 Principes d'évaluation

Conformément aux dispositions du droit comptable suisse, des informations sur les principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels doivent être mentionnées dans l'annexe, dans la mesure où elles ne sont pas prescrites par la loi. En font partie les possibilités de choix dans la saisie, la présentation et l'évaluation de rubriques dans les comptes annuels. La Fondation culturelle n'a fait usage d'aucune possibilité de choix au cours de l'exercice sous revue.

2 Informations sur les rubriques du compte de résultat et du bilan

2.1 Produit d'exploitation

Produit d'exploitation kCHF	2025	2024
Contributions ordinaires ProLitteris	330	320

ProLitteris, coopérative, verse 1 % des recettes de la gestion collective en Suisse et au Liechtenstein à des fins culturelles à la Fondation culturelle.

2.2 Contributions à des organisations culturelles

Contributions à des organisations culturelles kCHF	2025	2024
Demandes approuvées	236	227

Le Conseil de fondation culturelle évalue les demandes de subventions pour des manifestations et des projets culturels.

Les contributions à des personnes individuelles ou pour des œuvres individuelles sont exclues.

2.3 Prix ProLitteris

Prix ProLitteris kCHF	2025	2024
Prix ProLitteris	50	50
Remise des prix	20	20
Total	70	70

Le prix principal de kCHF 40 est décerné chaque année, à tour de rôle, à une prestation exceptionnelle dans le domaine de la littérature, des arts visuels, de l'édition et du journalisme. Le lauréat décide du prix d'encouragement de kCHF 10. Le jury est renouvelé chaque année.

2.4 Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation kCHF	2025	2024
Administration générale par ProLitteris (secrétariat)	22	22
Conseil de fondation	11	-
Autres charges d'exploitation	4	3
Total	37	25

ProLitteris, coopérative, impute les charges pour l'administration de la Fondation culturelle. Depuis 2024, les coûts complets, c'est-à-dire les charges salariales au prorata, y compris le supplément pour les frais généraux d'exploitation, ont été imputés. Les honoraires versés au conseil de fondation (4 personnes) ont été instaurés en 2025 à la suite d'un changement de pratique cantonale concernant la rémunération des membres des conseils de fondation des fondations d'utilité publique et s'appuient sur le règlement d'organisation. Les membres du conseil de fondation peuvent être membres de la coopérative ProLitteris et peuvent, comme tous les ayants droit, percevoir des rémunérations pour l'utilisation de leurs œuvres. Les autres charges d'exploitation comprennent les dépenses liées à la révision et à l'autorité de surveillance.

2.5 Autres créances à court terme

Autres créances à court terme kCHF	31.12.2025	31.12.2024
Compte courant	91	13

Il s'agit du solde actif du compte courant non rémunéré envers ProLitteris, coopérative.

2.6 Capital de la fondation

Capital de la fondation kCHF	2025	2024
Capital de la fondation 1.1.	77	79
Bénéfice annuel de l'exercice	-13	-2
Total des fonds propres au 31.12.	64	77

3 Autres informations

3.1 Postes à plein temps

La Fondation culturelle n'a pas d'employés.

3.2 Principaux événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement important n'est survenu après la date de clôture du bilan.

**Bericht der Revisionsstelle
zur eingeschränkten Revision**

an den Stiftungsrat des
Kulturfonds der ProLitteris
Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Kulturfonds der ProLitteris für das am 31. Dezember 2025 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Stiftungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und dem Reglement entspricht.
OBT AG

Christian Affolter
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Florian Kühn
Zugelassener Revisionsexperte

Zürich, 29. April 2026